



Les nouvelles normes européennes sur l'environnement obligent les particuliers à séparer leurs ordures ménagères en deux grandes familles :
les ordures humides qui contiennent des éléments dégradables et les ordures sèches qui sont essentiellement constituées d'emballages de liquide (corps creux) et éléments plats (corps plats : papiers, journaux et cartons).

Un premier tri mécanique sépare la collecte en 2 flux, les corps plats et les corps creux.

Le robot de tri planéco ne traite que les corps creux.